



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

AVIS PUBLIC

(Conformité du Règlement no 520 modifiant le Règlement de zonage no 453 au Règlement sur le plan d'urbanisme no 452 (tel que modifié))

À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, que :

Lors d'une séance tenue le 31 mai 2021, le conseil a adopté :

- Le Règlement no 521 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme no 452;
- En concordance avec les modifications apportées au plan d'urbanisme, le Règlement no 520 modifiant le Règlement de zonage no 453 (aspects divers liés aux activités extractives, zones où ces activités sont autorisées et prohibées, création de nouvelles zones, etc.).

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Ham-Nord peut demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité du Règlement no 520 modifiant le Règlement de zonage no 453 au Règlement sur le plan d'urbanisme no 452 tel que modifié par le Règlement no 521.

Cette demande doit être soumise à la Commission municipale dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, la Commission doit donner son avis sur la conformité du ou des règlements visés par la demande au nouveau plan d'urbanisme et ce, dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du ou des règlements visés par la demande.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 287, 1^{ère} Avenue, Ham-Nord (Québec), G0P 1A0, aux jours et heures d'ouverture de bureau. Une copie de ces règlements peut également être obtenue par courriel en formulant une demande à info@ham-nord.ca.

Donné à Ham-Nord,
ce 1^{er} juin 2021

Mathieu Couture, Directeur général
et secrétaire-trésorier